

LES MEMBRES DU COLLECTIF « ENSEMBLE CONTRE LA TRAITE DES ETRES HUMAINS »



01 45 49 52 21 / contre.la.traite@secours-catholique.org / www.contrelatraite.org

Paris, le 13 décembre 2016



COMPTE-RENDU DE L'ARENCONTRE DU COLLECTIF « ENSEMBLE CONTRE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS »

Mardi 13 décembre 2016, au Secours Catholique, 106 Rue du Bac, 75007 Paris

A l'ordre du jour

1. Point sur les réunions des juristes
2. Présentation de l'affiche #INVISIBLES dans sa forme définitive
3. Travail sur le court métrage sur l'accompagnement des mineurs victimes de traite
4. Point sur les plaidoyers en cours
5. Lettre à Monsieur le Premier Ministre, Bernard Cazeneuve pour que la lutte contre la traite soit Grande Cause Nationale 2017

Prochaines réunions (au Secours Catholique, 106 rue du Bac, 75007 Paris)

- **Vendredi 16 décembre 2016, 9h30** : réunion concernant des outils sur l'accompagnement des mineurs victimes de traite suite à #INVISIBLES, salle Sidoine
- **Jedi 12 janvier 2017, 10h** : groupe de juristes sur les jurisprudences dans le domaine de la traite, salle Sidoine
- **Vendredi 20 janvier 2016, 10h** : réunion plénière du Collectif « Ensemble contre la traite des êtres humains », salle Sidoine
- **Vendredi 27 janvier 2017, 9h30** : réunion plénière du Collectif « Ensemble contre la traite des êtres humains » avec la CNCDH concernant le Plan d'Action National contre la traite à partir de 2017, salle Jean Rodhain

COMPTE-RENDU DE LA REUNION PLENIERE DU 13 DECEMBRE 2016

1. POINT SUR LES REUNIONS DES JURISTES

Rappel : Lors de la prochaine réunion, le 12 janvier, les juristes des associations sont invités à venir avec une jurisprudence à travailler ensemble pour permettre un échange d'expériences dans ce domaine.

Mais ces réunions ne sont pas limitées aux juristes. Des associations sans juristes ont aussi des dossiers intéressants à partager. C'est également un lieu pouvant favoriser la formation au sein du Collectif « Ensemble contre la traite des êtres humains ».

A suivre :

Jeudi 12 janvier 2017, 10h: groupe de juristes ; au Secours Catholique, 106 rue du Bac, 75007 Paris.

2. PRESENTATION AFFICHE #INVISIBLES

La version A4 va être transmise à tous.

Il existe aussi des fichiers pour les versions A3 et A2, transmis à la demande.

De même, pour la version facebook.

Au niveau des outils, on parle aussi d'autres productions telles que les expositions du CCEM, de Hors la Rue, ou des films. A étudier avec les associations concernées.

A suivre :

Début janvier 2017, l'ensemble des documents #INVISIBLES seront transmis aux associations du Collectif, avec des bons de commande.

3. TRAVAIL SUR LE COURT METRAGE SUR ACCOMPAGNEMENT DES MINEURS VICTIMES DE TRAITE

Deux réunions de travail ont eu lieu.

Le groupe de travail a précisé les objectifs de l'ensemble des outils sur l'accompagnement des mineurs victimes de traite. Un tableau sur les besoins en termes d'accompagnement de l'enfant victime de traite ou en risque de l'être a été établi. Celui-ci doit maintenant être complété par chacun-e. (document en annexe)

Côté film, Guido Freddi a proposé une première base de synopsis en établissant un lien avec #INVISIBLES. La durée prévue du film sera de 28 minutes maximum.

Guido Freddi va aller à la rencontre des associations. Le but : entrer en contact avec les personnes elles-mêmes et bien restituer leur vécu. Aux Captifs La libération lui propose de venir à un atelier et de participer à une maraude dans le bois de Vincennes. AFJ souligne que quand l'institution demande aux personnes accompagnées de participer à un temps d'échange sur le sujet, c'est non. Si c'est quelqu'un d'extérieur, c'est plus facile (ex. émission de radio) : Guido Freddi y est donc invité.

Une collaboration avec le groupe de chant « The real me » menant des ateliers créatifs dans le cadre d'Aux Captifs la libération est possible. Il y a eu déjà un vrai parcours permettant à des victimes de s'exprimer.

Le Comité Contre l'esclavage Moderne échangera avec des personnes qui sont passées par là.

Dans des outils complémentaires au film, des associations ont la possibilité de partager également sur leurs actions d'accompagnement et sur la façon dont à travers la musique et la culture elles favorisent l'expression des personnes concernées. Des rencontres de différents types sont donc possibles pour travailler au plus près des réalités et des paroles des personnes concernées par cet accompagnement.

La parole directe des personnes victimes est à promouvoir sans mettre personne en situation difficile.

4. POINT SUR LES PLAIDOYERS EN COURS

4.a - Comité d'orientation de la Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains

Le décret du 11 août 2016, au JO paru le 12 août 2016 a ouvert aux structures associatives les instances de la mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et de lutte contre la traite des êtres humains [MIPROF] à travers le **Comité d'orientation de la Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains (MIPROF)** dédiée à la question de la lutte contre la traite des êtres humains. La première réunion de ce comité d'orientation a eu lieu le 18 octobre 2016. (cf Compte rendu de la réunion plénière du Collectif du 16 novembre 2016). Une prochaine réunion d'un comité d'orientation est fixée au 15 décembre 2016. Son ordre du jour est lié aux violences faites aux femmes, pas à la traite des êtres humains. On note par exemple que la personne présente pour France Terre d'Asile est spécialisée sur les violences faites aux femmes, pas sur la traite des êtres humains.

Dans ce cadre se pose à nouveau la problématique d'absence de visibilité de la Mission de lutte contre la traite des êtres humains qui se trouve structurellement absorbée dans la Mission liée aux Violences faites aux femmes de la MIPROF. D'où la demande récurrente faite par le Collectif « Ensemble contre la traite des êtres humains de voir la Mission de lutte contre la traite des êtres humains » enfin rattachée au Premier Ministre, dans un souci d'efficacité.

Elle concerne en effet toutes les formes de traite des êtres humains (pas seulement l'exploitation sexuelle), et les hommes comme les femmes en sont victimes.

4.b – Le livret de formation réalisé par la MIPROF destiné aux éducateurs

Le ministère des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes, et la mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et de lutte contre la traite des êtres humains a organisé son colloque le vendredi 25 novembre 2016, journée contre les violences faites aux femmes, sur le thème : Mieux former pour mieux accompagner. Formation des professionnels à la prise en charge des victimes de violences et de traite des êtres humains.

Dans ce cadre, le **livret de formation** réalisé par la MIPROF : « L'action de l'éducateur.trice auprès du. de la. mineur.e victime de traite des êtres humains » a été présenté. Il est disponible à la demande sur formation-teh@miprof.gouv.fr

A suivre :

Le livret de formation de la MIPROF est disponible sur demande auprès de formation-teh@miprof.gouv.fr.

4.c - Plateforme de la Commission européenne sur la traite des êtres humains s'est réunie à Bruxelles les 10 et 11 décembre 2016.

Elle se réunit deux fois par an.

Les associations présentes du Collectif « Ensemble contre la traite des êtres humains » étaient : Hors la Rue, Amicale du Nid, Comité Contre l'Esclavage Moderne, Secours Catholique - Caritas France qui coordonne le Collectif « Ensemble contre la traite des êtres humains ».

La plateforme a présenté le travail fait :

- Elle a mis en évidence les évolutions réalisées en matière de transposition dans les législations des textes européens concernant la lutte contre la traite des êtres humains.
- Avec les ONG, et alors que les représentants des Etats s'étaient retirés, le volet mise en œuvre et effectivité de l'application de ces transpositions.

4.d. Attente du rapport du Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA) concernant la France (auditions début septembre 2016).

Nicolas Le Coz va quitter ses fonctions à la tête du GRETA. Il a été un allié précieux pour tenter de faire avancer les politiques de la France dans la lutte contre la traite des êtres humains.

Dans la liste des nouveaux membres du GRETA figure une Française. Lors de sa 19ème réunion (4 novembre 2016), le Comité des Parties à la Convention sur la lutte contre la traite des êtres humains a tenu des élections concernant 13 membres du Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA). Sept des membres actuels du GRETA ont été réélus pour un second mandat et six nouveaux membres ont été élus pour un premier mandat. Afin d'assurer

que la moitié des membres du GRETA soit renouvelée tous les deux ans, le Comité des Parties a sélectionné, à titre exceptionnel et par tirage au sort, cinq membres dont le mandat sera limité deux ans (c'est-à-dire dont l'arrivée à terme sera le 31 décembre 2018). Le mandat des huit autres membres courra jusqu'au 31 décembre 2020.

La nouvelle composition du GRETA est la suivante :

- Mme Alina BRAȘOVEANU (moldove) – (deuxième mandat jusqu'au 31 décembre 2018)
- M. Rudolf CHRISTOFFERSEN (norvégien) – (premier mandat jusqu'au 31 décembre 2020)
- M. Davor DERENČINOVIĆ (croate) – (premier mandat jusqu'au 31 décembre 2020)*
- Mme Helga GAYER (allemande) – (premier mandat jusqu'au 31 décembre 2020)
- M. Frédéric KURZ (belge) – (deuxième mandat jusqu'au 31 décembre 2020)
- M. Ola Hermann LAURELL (suédois) – (premier mandat jusqu'au 31 décembre 2020)
- Mme Kateryna LEVCHENKO (ukrainienne) – (deuxième mandat jusqu'au 31 décembre 2018)
- Mme Nathalie MARTIN (française) – (premier mandat jusqu'au 31 décembre 2018)
- Mme Siobhán MULLALLY (irlandaise) - (deuxième mandat jusqu'au 31 décembre 2018)
- M. Ryszard PIOTROWICZ (britannique) – (deuxième mandat jusqu'au 31 décembre 2020)
- M. Helmut SAX (autrichien) – (élu en 2014 pour un deuxième mandat jusqu'à fin 2018)
- M. Mihai ȘERBAN (roumain) – (deuxième mandat jusqu'au 31 décembre 2020)
- Mme Rita THEODOROU SUPERMAN (chypriote) – (deuxième mandat jusqu'au 31 décembre 2018)
- M. Jan van DIJK (néerlandais) – (élu en 2014 pour un deuxième mandat jusqu'à fin 2018)
- Mme Dorothea WINKLER (Suisse) – (premier mandat jusqu'au 31 décembre 2020).

4.e - Le bilan de la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme sur le Plan national de lutte contre la traite des êtres humains 2014/2016.

La CNCDH va travailler sur le sujet et récolter ce que pensent les uns et les autres sur le sujet.

AFJ signale que dans le rapport récent de la CNCDH consacré à la lutte contre la traite des êtres humains, aucune information n'était donnée sur les moyens réels alloués à une association comme la leur, ni le nombre de femmes concernés. Un manque très regrettable. Il est important d'être auditionné.

A suivre :

Préparer un document avec des éléments globaux. Puis proposer à la CNCDH une rencontre avec le Collectif « Ensemble contre la traite des êtres humains ». On a besoin que le travail de plaidoyer avance.

Demander des auditions (AFJ, Hors la Rue, Amicale du Nid, Secours Catholique,...)

S'intéresser à deux sujets que la CNCDH traite de manière transversale, dans leurs liens éventuels avec la traite des êtres humains. Il y a beaucoup de questionnements à creuser autour de ceci :

- *la radicalisation (y a-t-il des processus de traite ? étudier aussi sur le point de vue international)*
- *Les DOM-TOM*

5. LETTRE A MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE, BERNARD CAZENEUVE DEMANDANT QUE LA TRAITE DES ETRES HUMAINS SOIT GRANDE CAUSE NATIONALE 2017

Un projet de lettre à adresser au Premier Ministre concernant la demande que la traite des êtres humains soit Grande Cause Nationale 2017 a été travaillé en réunion plénière. La lettre a été transmise ensuite aux membres du Collectif « Ensemble contre la traite des êtres humains » pour relecture et amendements. Dès validation, la lettre est adressée cette semaine à Monsieur le Premier Ministre, Bernard Cazeneuve.

La Grande Cause Nationale est un label du Gouvernement, attribué chaque année depuis 1977 à une association ou à un collectif d'associations, par le Premier Ministre. Ce label permet de porter à la connaissance du grand public un sujet d'intérêt général et de le sensibiliser aux moyens d'agir dans un sens favorable.

Associations présentes à la réunion du 13 décembre 2016

ACPE : Arthur Melonet Pauline Hauvuy- **AFJ** : Yolande Gutteriez - **AUX CAPTIFS LA LIBERATION** : Aurélie Jeannerod-
COFRADE : Laetitia Romain-**CCEM** : Mona Chamass et Sylvie O'Dy- **FONDATION JEAN ET JEANNE SCELLES** : François Vignaud –
HORS LA RUE : Audrey Guitton - **MOUVEMENT DU NID** : Pierre Albert- **SOS ESCLAVES** : Catherine Le Moel - **SECOURS
CATHOLIQUE - CARITAS FRANCE** : Geneviève Colas pour la coordination du Collectif, Marie-Elisabeth Lafaille-Mayol, chargée de
thématiques.

Rédaction du compte-rendu : Marie-Elisabeth LAFAILLE-MAYOL

Coordination du Collectif « Ensemble contre la traite des êtres humains » : Geneviève COLAS

PJ :

Remarques du Collectif « Ensemble contre la traite des êtres humains » sur le Plan d'Action National contre la traite des êtres humains 2014-2016 à son lancement.

Lettre adressée à Monsieur le Premier Ministre, Bernard Cazeneuve, pour que la traite des êtres humains soit une Grande Cause Nationale en 2017

Affiche #INVISIBLES pour la communication et pour présenter la démarche sur la traite des enfants

Bases pour Synopsis du film 2#VISIBLES ; et pour le contenu des outils sur l'accompagnement des mineurs victimes de traite.